

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02005

Numéro SIREN : 503 651 093

Nom ou dénomination : 2 B DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/039771

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/039771**
n° de gestion : **2008B02005**
n° SIREN : **503 651 093 RCS Lyon**

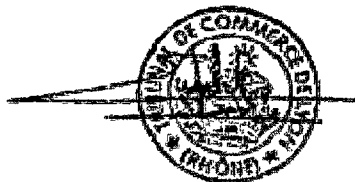
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 B DEVELOPPEMENT - Société par actions simplifiée
1 boulevard du Général de Gaulle Le Petit Clos 69440 Mornant -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5138000

5138000

39771

SASU 2B DEVELOPPEMENT

1 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE

LE PETIT CLOS

69440 MORNANT

EXERCICE DU 01/07/2016 AU 30/06/2017



COMPTES ANNUELS ET ETATS FISCAUX

Aliantis CFR
840, rue Pasteur - BP 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tel : +33 (0)4 72 49 23 30

chasse@aliantis.net
www.aliantis.net

Certifié Membre de
afao
MORC
CCG

www.aliantis.net

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon-Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble
SARL au capital de 817 000 euros - FR 50 212 501 525 - 571 563 536 RCS Vienne

Sommaire

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

<i>Attestation comptes annuels</i>	1
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	2
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	3
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	4
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	5
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	6
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	7
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	8
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	9
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	10
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	11
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	12
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	13
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	14
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	15
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	16
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	17
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	18
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	19
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	20
<i>Produits à recevoir</i>	21
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	22
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	23

Attestation

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU 2B DEVELOPPEMENT** relatifs à l'exercice du **01/07/2016** au **30/06/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 388 706 euros

Chiffre d'affaires : 79 615 euros

Résultat net comptable : -169 393,53 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHASSE SUR RHONE

Le 21 décembre 2017

MARION MICKAEL

Expert-comptable



Désignation de l'entreprise : SASU 2B DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 1 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE 69440 MORNANT		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 0 3 6 5 1 0 9 3 0 0 0 2 6			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 30062017						
		N-1 30062016						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	214 264	AC	28 157	186 107	194 677
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 365	AU	168	2 197	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 038 500	CV	980 000	58 500	258 500
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	669		BI	669	669		
TOTAL (II)		BJ	1 255 798	BK	1 008 326	247 472	453 846	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	100 130	BY		100 130	90 825
		Autres créances (3)	BZ	35 748	CA		35 748	156 280
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	170	CE		170	
Disponibilités		CF	4 218	CG		4 218	6 190	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	967	CI		967	376	
TOTAL (III)		CJ	141 234	CK		141 234	253 672	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (II à VI)	CO	1 397 032	1A	1 008 326	388 706	707 518	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobili- sations		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SASU2B DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.033.000.....)	DA	1 033 000	1 033 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 212	2 212
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(832 414)	(367 784)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(169 394)	(464 630)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	33 405	202 798
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	125 441	137 171
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	175 562	249 647
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 905	14 422
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 006	27 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 500	25 500
	Autres dettes	EA	12 888	50 688
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	355 302	504 720
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	388 706	707 518
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	234 926	383 600	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	118	153	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SASU 2B DEVELOPPEMENT						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE	FF			
		FG	79 615	FH	FI	79 615	90 895	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	79 615	FK	FL	79 615	90 895	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	1 430	2 280	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	81 047
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	26 293	35 332	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	3 891	5 189	
	Salaires et traitements *				FY	17 883	32 800	
	Charges sociales (10)				FZ	9 289	17 341	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	8 739	8 571
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	7	28	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	66 102	99 260
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	14 945	(6 080)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				QQ	180 000	450 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 002	5 664	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	185 002	455 664
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(185 001)	(455 664)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(170 056)	(461 744)

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SASU2B DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 338
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 338
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	662
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		(2 887)
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	83 048
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	252 441
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(169 394)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	23 205
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	25 078
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 430
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	2 280
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6			
obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 338	2 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SASU 2B DEVELOPPEMENT**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
					Consecutives a une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ	1	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ	214 264	KK	KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	214 264	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U	1 058 500	8V	8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	669	1U	1V
TOTAL IV			LQ	1 059 169	LR	LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	1 273 433	ØH	ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	1	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	
	Inst. gales, agencets et am des constructions		IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN
		Matériel de transport		IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	
	TOTAL III		IY		NG	NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	
	Autres titres immobilisés		11		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	2F	
TOTAL IV		I3		NJ	NK		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL		

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **30/06/2017**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SASU 2B DEVELOPPEMENT**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU2B DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations · dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ	28 157		
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG	168		
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO			
Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT			
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	28 326		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	28 326		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8		
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Total général (I + II + III + IV)	NL	NQ	NR	NS	NT	NU	NO		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Primes de remboursement des obligations					Z9	Z8			
					SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SASU2B DEVELOPPEMENT**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS. Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	800 000	9V	180 000	9W	9X	980 000
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	800 000	TY	180 000	TZ	UA	980 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	800 000	UB	180 000	UC	UD	980 000
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
		UG	180 000	UH				
		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	669	UV		UW		669			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	100 130		100 130						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	177		177						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	982		982					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 210		2 210					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 066		1 066					
	Groupe et associés (2)	VC	11 013		11 013						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	20 300		20 300						
	Charges constatées d'avance	VS	967		967						
	TOTAUX			VT	137 514	VU	136 846	VV	669		
	RENVIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	118		118						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	125 323		4 948		81 147			39 228	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 890		1 890						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 905		12 905						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 347		2 347						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 802		3 802						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 541		14 541						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 316		2 316						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 500		5 500						
Groupe et associés (2)		VI	173 672		173 672						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 888		12 888						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	355 302	VZ	234 926	81 147			39 228	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 675		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				90 009	

Désignation de l'entreprise : SASU 2B DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062017			
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE 1 546		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 676		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	1 338	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	RECENSEMENT PARTICULIER DES IMPOSITIONS DIFFERÉES	Moins-values nettes a long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
II. DEDUCTIONS				TOTAL I			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				183 560			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				169 394			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonération	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octes et octes A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	12 693		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	12 693		
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT(reportable en avant (ligne XO)				XN	0		
				XO	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SASU2B DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	27 549	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	12 693	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	14 856	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	14 856	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 516	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
	ZV	ZW	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SASU2B DEVELOPPEMENT										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(367 784)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(464 630)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(832 414)		Report à nouveau <small>(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG			(832 414)		
TOTAL II								ZH	(832 414)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		Exercice N :		Exercice N-1 :			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	4 341	XQ	4 341			8 052			
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	7 775			8 569			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	14 177			18 712			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	26 293			35 332			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 065			1 058			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 826			4 131			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 891			5 189			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	18 432			23 567			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 561			3 066			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			ØB	28 112						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0			YP	2			2			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR	1		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2B DEVELOPPEMENT**

Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1						
2						
3						
4						
5						
6	Cf état 2059A-Détail..					
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑦	⑧	⑨		⑩
1								
2								
3								
4								
5								
6	2 000	2 000	2 000					
7								
8								
9								
10								
11								
12								

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					180 000	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

2BDEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 033 000 E

Siège social : Le Petit Clos – 1 Bd du Général de Gaulle

69 440 MORNANT

503 651 093 RCS LYON

ANNEXE

CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE ET SON DIRIGEANT

(article L. 227-10 du code de Commerce)

- Concernant Monsieur Georges BLANC ,Président et associé unique
- Son compte courant , ouvert dans les livres de la société , s'élevait à la clôture de l'exercice à la somme de 90 009,01 E et n'a pas été rémunéré .
- Il a perçu au cours de l'exercice clos , une rémunération s'élevant à un montant brut de 6 970 E , au titre de son mandat de Président.

2B Développement

Société par actions Simplifiée au capital de 1 033 000 E

Siège Social : 1 Bd Général de Gaulle

69 440 MORNANT

503 651 093 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JANVIER 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société , nous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice .

Nous serons à même de vous donner toutes précisions et renseignements concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur .

Il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes .

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaire dégagé au cours de l'exercice écoulé est en baisse de 13,03 % , il nous a permis de couvrir les charges de l'exercice , cependant la dépréciation des titres détenus dans les deux Filiales , Maisons et Tradition et CG Promotion avec une provision de 180 000 E hors intérêts , nous a entraîné un résultat négatif courant avant impôts de 170 056 E .

Evénements importants au cours de l'exercice :

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et la date de l'établissement du présent rapport .

Activité en matière de recherche et développement :

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice.

Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Nous poursuivons nos efforts pour enfin renouer avec des résultats bénéficiaires .

RESULTATS-AFFECTATION

Examen des comptes et résultats :

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à l'approbation des actionnaires .

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2017 le chiffre d'affaire s'est élevé à 79 615 E contre 90 895 E lors de l'exercice précédent .

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 14 945 E contre un déficit de 6 080 E l'exercice précédent .

Le montant des salaires et charges ont très largement baissés de 45,01 % ramené à 27 172 E contre 50 141 E , l'exercice précédent .

Le montant des achats également a fortement baissé ramené à 26 293 E contre 35 332 E l'exercice précédent .

Le montant des charges financières à été ramené à 185 002 E contre 455 664 E lors de l'exercice précédent .

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 83 048 E contre 93 180 E lors de l'exercice précédent le résultat de l'exercice se solde par une perte de 169 394 E contre une perte de 464 630 E lors de l'exercice précédent .

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur le montant des pertes de l'exercice .

Compte tenu de cette affectation , les capitaux propres de la Société sont ramené à 33 405 E

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DE DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Nous confirmons qu'au cours des trois derniers exercices aucune distribution de dividende n'a été effectuée .

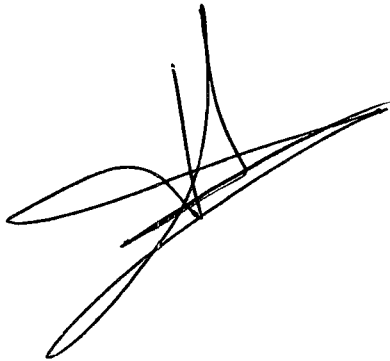
CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Nous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227 -10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice .

En conclusion , suivant nos diverses propositions nous donnons quitus au Président sur les comptes annuels du 30 JUIN 2017 .

Monsieur Georges BLANC

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

2 BDEVELOPPEMENT

SAS au capital de 1 033 000 E

Siège social : 1 BD Général de Gaulle

69 440 MORNANT

503 651 093 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit et le

30 Janvier à 10 H ,

Monsieur Georges BLANC ,

Propriétaire de la totalité des 103 300 actions de 10 euros composant le capital social de la Société
2BDéveloppement ,

Associé unique et président de ladite Société

En présence de Monsieur Jean –Christophe Barbier , commissaire aux comptes régulièrement
convoqué,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société , Monsieur Georges BLANC , Associé unique a établi et arrêté
les comptes annuels (bilan , compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2017 .

II – A pris les décisions suivantes :

- Rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des Comptes , bilan de cet exercice et sur les conventions visées aux articles L ;227-10 et suivant du code de commerce .

-Quitus au Président

- Réintégration opérée dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ,

- Questions diverses

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2017 ainsi que les opérations traduites dans les comptes .

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des impôts à hauteur de 2 887 E .

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos , soit une perte de (169 394 E) au poste « report à nouveau » débiteur .

TROISIEME DECISION

L'associé unique , après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 227- 10 du Code de Commerce , déclare approuver les conventions ici énoncées .

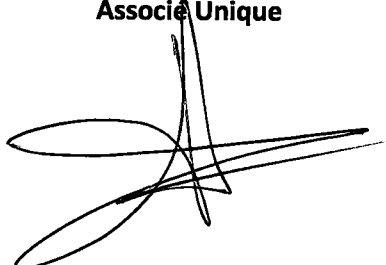
QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès –verbal pour remplir toutes formalités de droit .

De tout ce que dessus ,L'associé unique a dressé et signé le présent le présent procès-verbal .

Monsieur Georges BLANC

Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

JEAN-CHRISTOPHE BARBIER

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LYON

2 B DEVELOPPEMENT

*

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE SASU
AU CAPITAL DE 1.033.000 EUROS
503 651 093 RCS LYON**

*

SIEGE SOCIAL :

1 Boulevard Général de Gaulle

Le petit clos

69440 MORNANT

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUN 2017**

*

*

55, RUE BELLECOMBE - 69006 LYON
E-mail : jc.barbier@mb-associes.com

TÉL. 04.78.24.02.24

FAX 04.78.24.01.63

E-mail : contact@mb-associes.com

.../...

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans vos Statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 JUIN 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société « S.A.S.U. 2 B DEVELOPPEMENT », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué un audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Certaines créances anciennes, considérées comme recouvrables normalement, n'ont pas fait l'objet de provision à hauteur de 14 760 euros.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

- Nous nous sommes assurés de la réciprocité des mouvements et des soldes des comptes inter sociétés filiales et satellites.
- Nous nous sommes assurés de la validité des créances et des dettes telles qu'elles figurent au bilan.

.../...

- Nous nous sommes assurés de la bonne évaluation des éléments immobilisés tels qu'ils figurent à l'actif du bilan, notamment en ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A ce jour nous ne disposons pas du rapport de gestion et ne pouvons donc pas nous prononcer sur son contenu.

Il semblerait que la consultation des associés prévue à l'article L225.8 et R225-166 du Code de Commerce n'a pas eu lieu.

FAIT A LYON,
LE 10 FEVRIER 2018.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,


JEAN-CHRISTOPHE BARBIER.